



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin No : 11/2024
N° SGDDI : 20243796
Date : 2024-04-19
A - M - J

Nous fournissons les bulletins de la sécurité des navires à la communauté maritime. Visitez notre site Web à l'adresse www.tc.gc.ca/bsn-ssb pour voir les bulletins existants et aussi vous inscrire pour recevoir par courriel les nouveaux bulletins.



Objet : Nouvelle page web sur les effectifs minimal de sécurité et formulaires de demande révisés pour obtenir un document spécifiant l'effectif minimal de sécurité - Mis à jour en avril 2024

Ce bulletin remplace le bulletin [BSN No.: 31/2022](#) publié le 19 décembre 2022.

Objectif

Le présent bulletin a pour objet d'annoncer le lancement de la page web [La délivrance de documents spécifiant l'effectif minimal de sécurité](#) et de vous informer que de nouveaux formulaires de demande ont été publiés pour la délivrance et le renouvellement des documents spécifiant l'effectif minimal de sécurité.

Champ d'application

Ce bulletin s'applique à :

- Les représentants autorisés des bâtiments canadiens qui doivent être munis d'un certificat de sécurité en vertu du *Règlement sur les certificats de sécurité de bâtiment*.

Ce qu'il faut savoir

Les nouveaux formulaires de demande et de renouvellement d'autorisation d'exercer des activités de sécurité sont accessibles dans le tableau ci-dessous, qui est également disponible sur la nouvelle page web [La délivrance de documents spécifiant l'effectif minimal de sécurité](#).

Mots clés :

Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

1. Effectif minimal de sécurité
2. Représentant autorisé
3. Règlement sur le personnel maritime

AMSP

Transports Canada
Sécurité et sûreté maritimes
Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks, 11^{ème} étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Contactez-nous au: securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

Demande d'un document de sécurité Manning

Type de navire	Formulaire à utiliser	Envoi du formulaire
Les bâtiments de la convention sur la sécurité ou les bâtiments munis d'un système d'automatisation, de technologies modernes, de dispositifs de remplacement et d'équipements supplémentaires nécessitant une évaluation spécifique.	Formulaire n° 82-0781	Le bureau local de Transports Canada par courriel.
Bâtiments autres que ceux relevant de la convention sur la sécurité (autres que ceux auxquels s'appliquent les formulaires 82-0783 et 82-0784).	Formulaire n° 82-0781	
Bâtiments de pêche.	Formulaire n° 82-0783	
Bacs à câble transportant moins de 100 passagers et effectuant des trajets de moins d'un kilomètre.	Formulaire n° 82-0784	
Tout bâtiment qui doit renouveler son document spécifiant l'effectif minimal de sécurité délivré antérieurement.	Formulaire n° 82-0785	

Tous les formulaires de demande dûment remplis doivent désormais être soumis par voie électronique, accompagnés des documents justificatifs, au bureau local de Transports Canada, en utilisant l'adresse électronique appropriée indiquée ci-dessous :

Région	Courriel
ATLANTIQUE	TC.ATLSafeManning-EffectifminimalATL.TC@tc.gc.ca
QUÉBEC	servicestechniques-quebec-technicalservices@tc.gc.ca
ONTARIO	MSSarnia-SarniaSM@tc.gc.ca
RÉGION DES PRAIRIES ET DU NORD	TC.PNRSafeManning-EffectifminimalRPN.TC@tc.gc.ca
PACIFIQUE	TC.PACSafeManning-Effectifminimal.TC@tc.gc.ca

Si vous avez des questions concernant l'effectif minimal de sécurité, veuillez envoyer un courriel à SafeManning-EffectifMinimal@tc.gc.ca.